

MANIFESTATION NATIONALE

22 OCTOBRE 1960

PRIX : 0,40 NF.

N° 24

27

OCTOBRE 1960

JOUR

TRIBUNE Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

DE LA NOUVELLE CHANCE

LA date est maintenant fixée. C'est le jeudi 27 octobre que, GRACE A L'INITIATIVE DE L'U.N.E.F. des manifestations se dérouleront dans toute la France pour exiger la fin de la guerre d'Algérie et l'ouverture immédiate des négociations.

Notre Parti ne se contentera pas de donner son appui à ces manifestations. Il va dans les prochaines heures et jusqu'au 27 octobre SE MOBILISER TOUT ENTIER pour préparer la journée et aider à lever les derniers obstacles qui peuvent en compromettre ou en limiter le succès.

De longues et difficiles négociations ont été nécessaires pour que l'U.N.E.F., la C.G.T., la F.E.N. et la C.F.T.C. parviennent à se mettre d'accord sur

qui se sont déroulées dans le passé, les démonstrations de rues étant l'objectif partout recherché.

3° ces démonstrations doivent être conçues de manière à mobiliser — ne serait-ce que pour une brève durée — le maximum de participants, ce qui écarte une trop grande dispersion des efforts aboutissant — comme ce fut le cas dans la région parisienne le 28 juin dernier — à une véritable atomisation de l'action.

4° Les débrayages doivent être, dans toute la mesure du possible, organisés de manière à permettre à un grand nombre de travailleurs de participer à des manifestations de rues.



28 MAI 1958...

Photo Keystone.

le principe de la journée et sur sa date. Il faudra sans doute encore beaucoup d'efforts pour que cette décision, prise en commun mais annoncée séparément, se traduise par de véritables ACTIONS CONCERTÉES sur le plan départemental et sur le plan local. Et ceci aussi bien dans le cas où les manifestations seraient autorisées que dans le cas où elles seraient interdites.

LE P.S.U., qui a été le premier Parti à répondre favorablement à l'initiative de l'U.N.E.F. pourrait aisément faire le procès de l'hésitation, des lenteurs et du sectarisme dont d'autres organisations ont fait preuve au cours de ces derniers jours. MAIS IL Y A POUR LE MOMENT MIEUX A FAIRE QU'A ENGAGER DES POLEMIQUES. Si nous pensons que l'opinion populaire doit être loyalement et démocratiquement informée des difficultés qui freinent le développement de l'action commune, nous croyons aussi que tous nos coups doivent être réservés à la guerre et au régime qui la poursuit.

C'est pourquoi nous demandons à nos fédérations d'examiner SANS PERDRE UNE MINUTE les meilleures formes que peut prendre dans leur département la journée du 27 octobre et de faire aussitôt des propositions aux organisations et aux syndicats avec lesquels elles sont en contact soit directement, soit par l'intermédiaire des cartels et des comités de coordination.

LES principes qui doivent nous guider en ce domaine sont les suivants :
1° l'interdiction d'une manifestation ne peut en aucun cas nous conduire à l'ajourner et encore moins à y renoncer ;
2° l'action doit dans chaque localité marquer un progrès par rapport à celles

SI ces principes peuvent être observés, nul doute que la journée du 27 octobre marque LE POINT DE DEPART d'une série d'actions de grande envergure destinées à se poursuivre jusqu'au jour où la pression populaire française et l'évolution de la situation internationale permettront d'imposer la paix.

Nous ne devons en effet ni imaginer que l'action du 27 octobre sera décisive, ni penser qu'elle « retombera » comme tant d'autres manifestations dans le passé.

Une course de vitesse est engagée entre les généraux fascistes et la gauche française. Nous n'ignorons rien de nos faiblesses et des risques que nous courons. Mais nous savons aussi que le pays n'est pas derrière les généraux et que la cause qu'ils défendent en Algérie est une cause sans espoir.

LA bataille que nous livrons n'est évidemment pas jouée à l'avance. Il n'y a cependant que deux hypothèses où nous sommes sûrs de la perdre. La première, c'est celle où nous renoncerions à prendre l'offensive sous le prétexte de ne point « provoquer » l'adversaire. La deuxième, c'est celle où, poussés par l'exaspération et le désespoir, nous enfermerions notre offensive dans les limites étroites d'un « activisme » à rebours.

On a dit un peu vite que le 27 octobre était le jour de la « dernière chance ». Pour nous, il est celui de la NOUVELLE CHANCE.

Gilles MARTINET.

LA FORCE DE FRAPPE

EXTENSION des POUVOIRS de l'ARMÉE

LA discussion du projet de force de frappe atomique, qui a débuté la semaine dernière à l'Assemblée par un discours de Debré, continue à montrer que le nombreux courants divergents se font jour au sein de la majorité.

Debré peut l'emporter, mais la question restera posée : C'est rien moins que celle de toute la politique militaire de la France. On voit les critiques les plus diverses se conjuguer. La plus grande partie des Indépendants, des Radicaux et du M.R.P. s'inquiètent à la fois du refus « d'intégrer » la nouvelle armée dans l'O.T.A.N., et des dangers que comporte l'autonomie de cette armée pour la cohésion de l'Europe des Six. De nombreux U.N.R. sont inquiets du coût de la modernisation militaire, au moment où leurs électeurs craignent un début de récession. Quant à la S.F.I.O., elle s'oppose au projet pour des raisons sociales, économiques et diplomatiques.

Mais il faut remarquer que si toutes ces critiques n'empêchent pas Debré de faire passer l'essentiel du projet, c'est qu'elles ont un caractère épisodique et ne touchent pas le fond de la question.

NOUS devons comprendre qu'il ne s'agit pas seulement, dans ce débat, de savoir si la France « peut » fabriquer son propre armement atomique, — si le budget peut supporter pendant 5 ans les frais des fabrications nouvelles, et si l'armée d'Algérie conservera ses privilèges malgré la modernisation, etc...

Le régime et l'armée

Il s'agit, au fond, du même problème que pose la guerre d'Algérie et toute l'évolution du régime gaulliste : l'Armée va-t-elle devenir de plus en plus l'institution essentielle du pays, dictant sa diplomatie (stratégie), son activité économique (fabrications et armement), sa politique intérieure (Ordonnance de janvier 1959 sur l'organisation militaire de la nation, projet de conscription à 18 ans, etc...), etc... ? Le projet de force de frappe vient s'inscrire tout naturellement dans la politique d'extension des pouvoirs des chefs militaires, et bien entendu aucun des partis représentés à l'Assemblée ne veut la mettre en cause...

Tout se passe comme si — au moment où le Gouvernement risque de se trouver acculé à la recherche d'une négociation en Algérie par l'action populaire et la pression internationale — on cherchait à renforcer les pouvoirs et les ambitions de l'armée en France, en Europe, et dans le cadre de l'O.T.A.N. Debré a insisté, à plusieurs reprises, sur le fait que l'Armée d'Algérie ne perdrait rien à l'opération de modernisation : au contraire, on lui fait espérer meilleures soldes, équipement neuf, emplois plus intéressants (mais aussi dégagements d'éléments à qualification technique faible...).

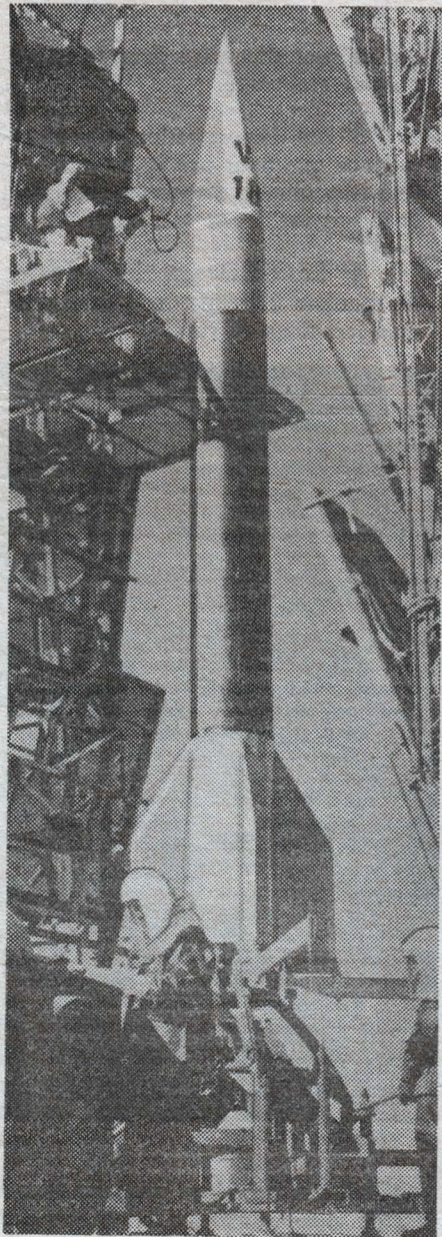
Continuer la guerre

Nous devons donc montrer que le débat dépasse de beaucoup la politique atomique militaire, et qu'il concerne tous les aspects des relations entre l'Armée et le pays. De Gaulle et son régime sont logiques avec eux-mêmes en faisant reposer toute leur puissance sur un renouvellement des structures militaires.

Les critiques de détail que peuvent apporter les opposants « constructifs » ne touchent en rien le fond de la question, évidemment. Pourtant, ces critiques accentuent le malaise gouvernemental relatif à l'Algérie, car on a l'impression que les partis qui ont soutenu de Gaulle jusqu'à présent, avancent, aujourd'hui, des critiques au projet de force de frappe, surtout pour prendre position sur certains grands problèmes au moment où la question algérienne viendra devant l'O.N.U. ,

Les partisans de « l'intégration » dans l'O.T.A.N. voudraient continuer la guerre d'Algérie au compte, au moins indirect, de l'O.T.A.N. D'où

l'appel de Debré à la « mondialisation » du traité de l'Atlantique-Nord », ce qui permettrait à une France armée atomiquement de « faire valoir » sa Communauté.



« Le symbole d'un développement encore plus menaçant des pouvoirs de l'Armée sur le pays ».

Photo Keystone).

Les « Européens » de style M.R.P. et S.F.I.O. veulent préparer le moment où une intégration politique européenne reviendra à l'ordre du jour, malgré la théorie de l'association « des patries ».

**L'armée :
une menace
sur le pays**

MAIS tous ces jeux ne doivent pas nous distraire de la tâche des Socialistes : faire en sorte qu'un pouvoir démocratique puisse reprendre une véritable politique de désarmement, et ceci aussi bien sur le

plan intérieur qu'extérieur. Il est évident que tant que les super-grands — et même les moyens — développeront un armement atomique de dissuasion, renforceront sans cesse le potentiel de destruction, la démocratie subira défaites sur défaites dans tous les pays. La « force de frappe » n'est pas seulement un instrument technique dont on peut discuter la plus ou moins grande efficacité. C'est le symbole d'un développement encore plus menaçant des pouvoirs de l'Armée sur le pays. A quoi servirait même un retour à la paix en Algérie, si celle-ci devait s'accompagner d'un accroissement des charges militaires, d'une emprise de plus en plus profonde du système militaire sur la jeunesse, sur les milieux professionnels, sur l'économie, sur les rapports extérieurs ?

Pour nous, une politique de désarmement, de refus de l'emploi des armes atomiques, doit se doubler d'une politique de démilitarisation à l'intérieur. Il est nécessaire que notre parti, comme les autres partis de gauche, s'attellent à élaborer cette politique et sachent la proposer au pays. Nous savons parfaitement qu'une telle politique devrait aussi être entreprise à l'Est, et nous sommes conscients des devoirs que cela impose à la population de ces pays. L'Assemblée gaulliste, malgré les critiques partielles qu'elle apporte au projet de force de frappe, s'abandonne complètement aux marchandages à grande échelle avec la haute bureaucratie militaire. C'est l'ensemble des dangers de cette politique que nous devons exposer devant le pays,

APPEL A L'UNITÉ

mais réserve à l'égard de l'U.N.E.F.

Le comité central du Parti communiste a tenu session pendant deux jours à la fin de la semaine dernière.

Nous ne retiendrons ici des décisions adoptées et du rapport qui les commente que ce qui a trait à la lutte pour la paix en Algérie.

La résolution déclare notamment :

« La condition essentielle pour qu'aboutisse l'aspiration populaire à la paix, c'est que les partisans du règlement négocié du problème algérien, quelles que soient leurs divergences d'opinion par ailleurs, unissent leurs forces et développent hardiment sur action commune... »

« Cette action unifiée doit tendre à l'ouverture de négociations avec les représentants du G.P.R.A. qui porteraient, à la fois, sur le cessez-le-feu et les garanties de l'autodétermination... Le P.C.F. se déclare prêt à participer à toute action qui sera décidée et organisée en commun et dont les formes et les mots d'ordre auront été déterminés de concert par les représentants de toutes les organisations participantes. Le Comité Central ne peut être d'accord avec l'U.N.E.F. qui décide unilatéralement d'organiser une manifestation nationale à laquelle elle demande ensuite aux partis et aux autres organisations ouvrières et démocratiques de se rallier purement et simplement. »

Ainsi le P.C. affirme, d'une part, sa volonté d'unir toutes les forces qui luttent pour la paix par la négociation sur le cessez-le-feu et les garanties de l'autodétermination, mais, d'autre part, il multiplie les réserves devant l'initiative prise par l'U.N.E.F.

Comment est-il possible de proclamer le désir d'unité et de bouder, au même moment, l'occasion offerte par l'Organisation syndicale des Etudiants de provoquer une large manifestation populaire ?

Il y a là une surprenante contradiction. Les raisons données par la résolution du P.C. ne sauraient la dissimuler.

L'expérience des derniers mois a montré qu'il était impossible, malgré l'évolution des esprits, de réunir côte à côte les représentants de toutes les organisations politiques et syndicales pour la préparation de manifestations communes, même si ces diverses organisations acceptent le mot d'ordre de négociation à la fois sur le cessez-le-feu et sur les garanties de l'autodétermination. On peut le déplorer. Pour notre part, nous le déplorons, et très vivement. Mais c'est ainsi et nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de cette réalité. Dans ces conditions, poser comme exigence cette réunion préalable autour d'une table, c'est se condamner à ne rien faire, c'est entraver ou ralentir les progrès vers l'élargissement du front de lutte pour la paix, c'est refuser ce qui est actuellement possible !

Est-il légitime, d'autre part, de suspecter une organisation comme l'U.N.E.F. d'avoir voulu imposer ses propres mots d'ordre et ses méthodes ? Les actions qu'elle a entreprises et les initiatives qu'elle a prises, au cours des derniers mois, attestent sa volonté de mener sa lutte pour la paix sur des bases parfaitement claires. Elle s'est associée aux autres grandes organisations syndicales pour lancer l'appel à la grève du 1^{er} février 1960. Elle s'est de nouveau trouvée à leurs côtés pour publier la déclaration comme celle du 30 juin 1960. Enfin ses dirigeants ont eu, ces derniers jours, de nombreux entretiens avec les diri-

geants des autres organisations syndicales, précisément pour mettre au point en commun les modalités d'une journée nationale contre la guerre d'Algérie.

Dans de telles conditions, polémiquer avec l'U.N.E.F., dire que son appel est équivoque, lui reprocher de ne pas avoir repris à son compte certains mots d'ordre des jeunes communistes, c'est vraiment soulever des querelles fort inopportunes qui seront certainement jugées avec sévérité par les masses populaires.

Le P.S.U., pour sa part, a répondu favorablement à l'appel de l'U.N.E.F. Il s'est déclaré prêt à l'appuyer avec toutes ses forces. Il demande à ses militants de prendre tous les contacts utiles pour former des comités de préparation de la journée nationale pour la paix négociée en Algérie. Notre parti a jugé, en effet, que cette initiative offre une occasion d'affirmer, avec éclat, contre le pouvoir gaulliste, la volonté d'union pour la paix qui anime un nombre de plus en plus grand de Français.

Pierre LUQUET.

JAPON

Edouard Depreux, secrétaire national, a adressé au nom du P.S.U., un télégramme de condoléances au Parti Socialiste Japonais après l'assassinat du Président du Parti, Inajiro Asanuma, par un jeune nationaliste.

TRIBUNE SOCIALISTE

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié
Rédaction : 8, rue Henner, PARIS-9^e
Administration : 54, boulevard Garibaldi
PARIS-15^e — Tél. : SUF. 19-20 et 19-21

— Directeur - Gérant : Roger CERAT —

Imprimerie René - Boulanger
60, rue René-Boulanger, PARIS-10^e

— Travail exécuté —
par des ouvriers syndiqués

BULLETIN D'ADHESION

Nom
Prénom
Adresse

.....
déclare vouloir adhérer au
Parti Socialiste Unifié et de-
mande à être mis en contact
avec la section la plus proche.

Signature :

(Bulletin à retourner au siège
du P.S.U., 8, rue Henner,
Paris-9^e.)

Un compromis

En repoussant par 72 % des voix le projet de convention-type proposé par la Sécurité sociale, les Médecins de la Seine ont, en fait, institué un double secteur de la Médecine, avec :

- D'une part, les médecins conventionnés, qui auront individuellement donné leur adhésion à la convention et qui demanderont le tarif officiel. (Chez eux, le malade paiera 10 NF la consultation et elle lui sera remboursée 8 NF.)

- De l'autre, les Médecins non signataires, dont les tarifs seront généralement plus élevés et pour lesquels le remboursement restera aussi faible qu'il l'est aujourd'hui (3,20 NF la consultation).

Pourquoi, — alors que, dans la majorité des départements, un accord a pu être conclu —, les Médecins de la Seine et de quelques grandes villes se sont-ils montrés aussi peu coopératifs ?

Lucien Rioux interroge à ce sujet un des responsables du Groupe des Médecins P.S.U.

Un décret autoritaire

Depuis quelque temps la discussion entre la Sécurité Sociale, le Gouvernement et les médecins sur le problème d'une convention collective prenait un ton acerbe et, dernièrement les médecins de la Seine ont dit « non » à une majorité de 72 %. Pourquoi ce refus massif ?

Pour de multiples raisons ; mais je voudrais d'ores et déjà insister sur un point très important : qu'il soit bien entendu que je ne cherche pas à justifier, — mais à expliquer —, la position de ceux qui ont rejeté un décret, insatisfaisant il est vrai. Quant aux « raisons », je vais les énumérer rapidement ; elles sont d'ordre très différent, et tout d'abord d'ordre psychologique :

Les médecins ont été braqués par le caractère autoritaire du décret du 12 mai, et il n'est pas douteux qu'un grand nombre d'entre eux ont répondu « non », moins à une convention collective qu'à une convention-type imposée.

Autre raison psychologique et matérielle à la fois : le décret prévoyait pour les médecins qui signeraient des avantages sociaux.

Or, d'une part le gouvernement a fait attendre quatre mois — et non deux, comme prévu par le texte du 12 mai —, la publication du décret sur les avantages sociaux. On a, en fait, demandé aux médecins de signer sans savoir quels avantages ils pouvaient retirer de leur signature.

Par ailleurs, les avantages sociaux offerts sont nettement très insuffisants :

1° La « longue maladie » : Elle n'est accordée que du 3^e mois à la 3^e année de maladie, et pour le médecin seul.

Or il semble que le médecin soit surtout intéressé à être couvert pour le risque-maladie entre le 1^{er} et le 6^e mois de maladie. De plus, il est inconcevable que rien ne soit prévu ni pour sa femme, ni pour ses enfants.

2° La retraite : les médecins disent : « Si nous sommes obligés de prendre des tarifs élevés, c'est parce que nous n'avons pas de retraite. » Effectivement, les médecins ont droit, actuellement, à une retraite mensuelle de 300 NF, pour laquelle ils sont seuls à cotiser. Conséquences : 75 % d'entre eux travaillent après 65 ans et plus de 50 % continuent après 70 ans.

Le décret sur les avantages sociaux prévoit bien une augmentation de la retraite, mais elle est insuffisante et très loin de celle des cadres supérieurs à laquelle aspiraient les médecins.

D'autre part, il existe des raisons « purement » matérielles :

Pour la plupart des médecins de la Seine, les tarifs de la convention sont de 20 % inférieurs à ceux qu'ils pratiquent actuellement, et il est toujours difficile pour un travailleur, quel qu'il soit, de voir, du jour au lendemain, baisser ses revenus.

Des raisons d'ordre professionnel, enfin :

Pour de nombreux médecins, le décret contient

des clauses qui risquent d'entraîner certaines atteintes à la liberté thérapeutique : par exemple, on pourrait leur reprocher la prescription de médicaments trop chers ou trop nombreux.

Un réflexe de défense

Par ailleurs, un paragraphe a beaucoup braqué les médecins de la Seine : celui qui avait trait à la « Médecine de groupe ». Il y a là un réflexe de défense irréflecti. Sans savoir exactement ce qu'était la médecine de groupe, beaucoup de médecins ont voté « non » en se disant « si je vote « oui », on va installer à côté de moi un cabinet de groupe subventionné par la Sécurité Sociale qui pratiquera le « tiers-payant », et par conséquent, je vais perdre tous mes clients ».

En réalité, c'est en ne signant pas la convention qu'ils courent le plus grand risque, car dans le cadre de la convention collective, les cabinets de groupe ne peuvent être ouverts qu'avec l'assentiment du syndicat médical, ce qui n'est pas une obligation s'il n'existe pas de convention.

Quels sont actuellement les différents courants parmi les médecins de la région parisienne à l'égard de la convention et surtout à l'égard de l'adhésion individuelle, puisqu'il semble que c'est actuellement la seule solution possible pour les médecins ?

Il y a actuellement une très grande confusion, mais on peut distinguer 4 tendances :

1° d'une part, les « Anti », qui sont contre la convention collective, mais pour l'adhésion indivi-



(Photo Lundh-Viollet).

duelle des autres médecins, — étant bien entendu que cela leur permet, à eux, de conserver leur liberté d'honoraires totale.

2° Il y a ensuite, surtout, il faut bien le dire, parmi les jeunes installés et ceux qui n'ont pas une grosse clientèle, tous ceux qui se sont précipités pour adhérer individuellement, dans l'espoir que cela leur amènerait de la clientèle...

3° Troisième tendance : les « attentistes » : ce sont des médecins consciencieux qui ont une clientèle assise, mais qui craignent — si autour d'eux plusieurs médecins adhèrent individuellement —, de voir leur clientèle se grignoter : auquel cas, après avoir observé la situation pendant un mois ou deux, ils prendront (peut-être), la décision de signer, eux aussi, individuellement.

4° Enfin, les médecins réellement « conventionnistes », partisans d'une Convention Collective et

d'une coopération avec la Sécurité Sociale, et ceux-là s'interrogent :

D'une part, ils sont tentés de signer une adhésion individuelle pour permettre le remboursement à 80 % de leurs malades, car ils estiment que ce remboursement est juste,

D'autre part, ils hésitent à signer une adhésion individuelle qui n'est qu'une adhésion au décret et aux clauses de la convention-type, mais qui ne leur donne absolument aucun pouvoir de discussion avec la Caisse de Sécurité Sociale, cette discussion ne pouvant intervenir qu'en cas de Convention Collective.

Pour les uns, l'adhésion individuelle peut être un moyen d'arriver rapidement à une convention collective, pour les autres, par contre, l'adhésion individuelle risque de retarder l'apparition d'une convention collective.

J'ai lu récemment le compte rendu du Congrès des médecins omnipraticiens, qui reconnaissent, eux, ce qu'ils devaient à la Sécurité Sociale. Or, pour beaucoup de médecins, et en particulier pour les dirigeants des syndicats les plus importants, la Sécurité Sociale apparaît, non pas comme un organisme avec lequel on peut coopérer, mais comme un adversaire à abattre. Déjà il y a 30 ans, des organismes officiels de médecins luttèrent contre les Assurances Sociales. Pour beaucoup toute forme de médecine sociale est un danger. Ils semblent surtout craindre la fixation des tarifs, et par là, la fin de ce qu'ils appellent le « dialogue entre le malade et le praticien », et qui en fait n'est qu'un monologue, car jamais un client ne discutera des honoraires médicaux...

Il est vrai que pour beaucoup : liberté, libéralisme, c'est, avant tout, « liberté des honoraires ». Mais il ne faut pas croire que c'est la majorité.

Un très grand nombre de médecins sont conventionnistes — on peut même dire que dans la Seine la majorité des médecins est conventionniste : ils acceptent cette coopération avec la Sécurité Sociale, cette fixation des honoraires qui leur est imposée, car ils voient la possibilité pour un plus grand nombre de malades de se soigner et, en quelque sorte, d'un point de vue économique, l'un compense l'autre.

Mais, de la part des dirigeants, il y a une manœuvre très adroite qui consiste à faire croire aux médecins que tous leurs maux viennent non pas du gouvernement, mais des organismes de Sécurité Sociale.

Les comptes rendus des dirigeants médicaux ont la « manière » pour faire croire que, si on n'a pas pu aller plus avant, c'est la faute de la Sécurité Sociale. Le dernier exemple remonte aux discussions entre la Chambre Syndicale des Médecins de la Seine et la Caisse de la Région Parisienne. Les médecins avaient posé un certain nombre de revendications, dont la plupart étaient du ressort du gouvernement. La Sécurité Sociale ne pouvait donc pas en discuter...

Le revenu du médecin

Je voudrais revenir sur plusieurs points :

1° Le « caractère autoritaire » du décret du 12 mai. Durant des années, il y a eu des tentatives de discussions entre la Sécurité Sociale et les médecins ; or, ces tentatives n'ont jamais pu aboutir au remboursement à 80 %, tout au moins dans la région parisienne, et c'est devant l'opposition systématique des médecins à tout règlement que le gouvernement a jugé nécessaire de prendre une mesure de caractère autoritaire.

2° Il est vrai que le décret entraîne une baisse des revenus des médecins. Seulement, pour une bonne masse de la population française, il semble que le revenu des médecins soit extrêmement élevé. Un médecin moyen de la région parisienne doit avoir un revenu de l'ordre de 4.000 à 5.000 NF par mois, chiffre que n'atteint aucun salarié. L'ingénieur, chef de chantier, qui a la responsabilité de la construction d'un barrage, gagne moins que cela, et souvent même un directeur d'usine.

3° En ce qui concerne la « qualité de la médecine », ce n'est pas une mauvaise chose que la décision de limiter à 6 le nombre des visites à l'heure. Mais il est à craindre, que pour compenser le manque à gagner entraîné par la baisse des tarifs, un certain nombre de médecins fassent — et, peut-être, forcent — le maximum autorisé...

4° Enfin, la médecine de groupe. Dans une perspective de progrès social, la médecine de groupe est probablement une des solutions au problème

Boiteux...

de la médecine. Le médecin de famille, le médecin isolé, trop pris par son travail, ne peut ni se documenter, ni se perfectionner.

1° Il est vrai que, du fait de l'attitude des représentants du corps médical parisien, le gouvernement a été obligé de prendre un décret autoritaire. Mais il y a eu quand même chez un très grand nombre de médecins conventionnistes, une sorte de répulsion contre ce décret qui leur impose un système insuffisamment discuté.

2° Pour la question sur le « Revenu des médecins », le public est très mal informé.

D'après l'étude d'un médecin de l'Hérault — il a fait la moyenne du revenu des médecins de sa région —, le revenu mensuel se situe effectivement entre 3.000 et 4.000 NF par mois. Mais c'est un revenu brut qui ne tient compte ni des impôts, ni des amortissements, ni des frais professionnels extrêmement lourds.

Ainsi : pour le loyer (augmenté de 30 % pour les professions libérales, même pour les surfaces non professionnelles), la voiture, l'essence, etc...

Il faut aussi parler du matériel : il n'est pas toujours amortissable. Un médecin doit aussi posséder des instruments qui lui servent rarement. Dans certaines techniques, pour avoir l'appareil qui est le meilleur, de façon à faire bénéficier le malade du meilleur traitement, le médecin est obligé d'acheter un appareil neuf, alors que souvent l'appareil ancien n'est pas encore amorti. On ne peut, en matière de santé, poser les problèmes comme on les poserait en matière de machines industrielles.

Pratiquement, pour un médecin moyen, les frais professionnels se montent à environ 1.200 ou 1.500 NF par mois (son revenu réel est donc à peine supérieur au salaire d'un ingénieur). En outre, le médecin doit gagner ses vacances, s'assurer une certaine sécurité (retraite, maladie). En fait, il n'existe pas de véritable revenu moyen, car les revenus sont extrêmement variables : selon une étude assez récente, 5 % des médecins gagnent autant, à eux seuls, que 50 % du corps médical.

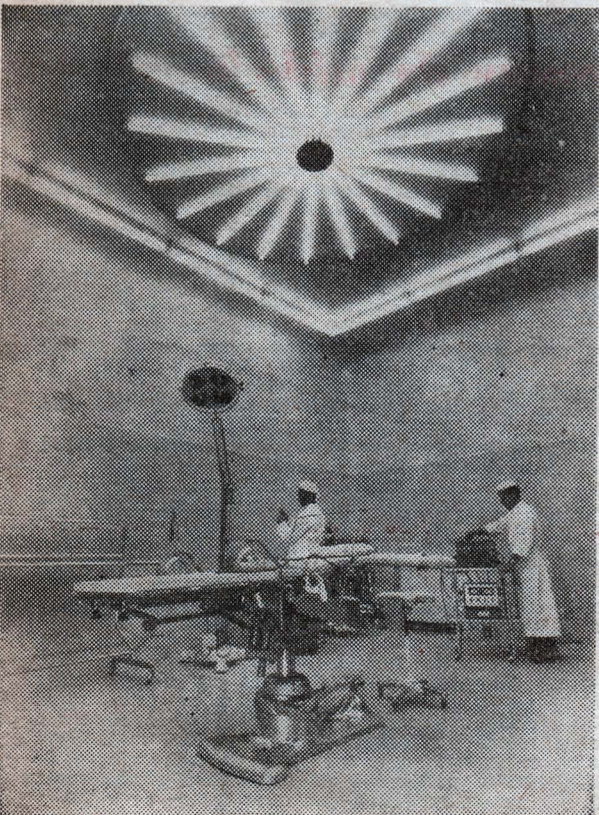
Six malades à l'heure

3° Quant à la limitation des actes médicaux, elle a beaucoup ému les médecins. Particulièrement ceux qui travaillent consciencieusement, et c'est la majorité. Eux reçoivent 3, 4 malades à l'heure, et ils craignent que cette limitation devienne exigente : « Vous devez voir 6 malades à l'heure » (cela se fait déjà dans certains dispensaires de la région parisienne). Ils voient là, en germe, les risques d'une « mauvaise » médecine.

Nous reviendrons sur le problème de la médecine de groupe. Je suis parfaitement d'accord :

L'avenir de la médecine est là et de très nombreux médecins consciencieux, intelligents, sont arrivés aux mêmes conclusions, par des voies très différentes, parfois.

Certains estiment qu'un cabinet de groupe doit être fait sous forme libérale pure ; je dirais même capitaliste ; d'autres y ont été amenés par des motifs psychologiques élevés.



(Photo Viollet).

1850 :
« Le Médecin de Village »
d'après T. Johannot
(Photo Viollet).



Mais la plupart des médecins — semble-t-il — sont mal informés, et c'est pourquoi ils se sont braqués contre la clause de la médecine de groupe. Ils y voient une simple organisation faite par la Sécurité Sociale, et un achèvement vers la fonctionnarisation de la médecine.

Un élément a joué un grand rôle dans cette attitude : c'est l'article écrit par le Dr Bouille, dans un journal spécialisé, où il analysait le compte rendu des journées médicales communistes qui se sont tenues l'année dernière au mois de décembre. Les médecins communistes montraient que le cabinet de groupe était pour les Marxistes la forme d'avenir de la médecine.

Cet article, très adroit, très honnête, a jeté beaucoup de confrères dans l'inquiétude, car ils se sont dit : « Si les communistes optent pour la médecine de groupe, c'est que la médecine de groupe c'est la médecine communiste. Par conséquent, nous qui ne sommes pas communistes, nous votons contre la médecine de groupe. »

Sur ce point, comme sur les autres, le manque d'informations a été savamment cultivé par les dirigeants médicaux.

Un syndicat de notables

C'est un fait que la plupart du temps, même avec une majorité de médecins conventionnistes, et partisans d'une coopération avec la Sécurité Sociale, d'une médecine relativement sociale, les syndicats médicaux eux, sont adversaires de tout rapprochement avec la Sécurité Sociale. Dans leur majorité, les syndicats médicaux restent fermement attachés à ce qu'ils appellent la « conception libérale de la médecine », qui n'est, en réalité, que conservatisme, et désir de maintenir les positions acquises, et refus de tout changement.

Pourquoi les partisans d'une médecine sociale n'arrivent-ils pas à modifier cet état de choses ?

Cette remarque s'applique, il faut le dire, au Syndicat des Médecins de la R.P., et non pas à tous les syndicats... Cela tient au fait que le syndicat, — et le corps médical parisien — se compose de médecins, genre « notables » : professeurs de Faculté, chefs de clinique, médecins des hôpitaux, spécialistes de spécialités « rares », qui n'auraient pas leur place en province, sinon dans les grandes villes, — et cet ensemble joue, c'est évident, un rôle conservateur.

Par ailleurs, le mode d'élection à la Chambre syndicale de la Seine est tel que jamais les omnipraticiens (généralement conventionnistes) ne pourront y accéder en force.

Les membres sont, soit élus (assemblées générales, banlieue), soit cooptés. Les élus le sont pour 6 ans, je crois, renouvelables par tiers tous les deux ans, ce qui implique un travail « électoral » de longue haleine auquel, il faut le dire, les médecins de la R.P. n'ont jamais voulu s'astreindre. Pour militer syndicalement, il faut avoir un minimum de temps. Et qui a le temps ? : les spécialistes, les médecins à clientèle restreinte et payant cher. L'omnipraticien, — et particulièrement celui de banlieue —, ne peut, étant donné le nombre de malades qu'il doit voir, faire du syndicalisme actif, si bien que la Chambre syndicale n'est pas représentative du corps médical de la R.P.

Un « Ordre » imposé par Vichy

Parmi les raisons qui ont été invoquées pour expliquer l'attitude des médecins par rapport au décret, et plutôt par rapport à la Sécurité Sociale, il y a la crainte de l'Ordre. La médecine est sous juridiction ordinaire. Je crois que l'ordre est tout puissant et que l'alliance des dirigeants du Conseil de l'Ordre et des dirigeants syndicaux qui proviennent des mêmes milieux peut inspirer des craintes. Ces craintes peuvent-elles influencer sur le développement d'une association de médecins conventionnistes, d'une force syndicale opposée à la direction syndicale des médecins ?

On retrouve à « l'Ordre » les mêmes personnes qu'au syndicat médical, et pour les mêmes raisons pratiquées. L'Ordre a été imposé par Vichy, c'est dire qu'il a un caractère de juridiction professionnelle très « spécial ». Il est très discuté, bien que, jusqu'à présent tout au moins, il se soit abstenu de prendre parti dans des situations qui relevaient uniquement du syndicat. Pour la première fois, il est intervenu, au moment du referendum pour affirmer que le décret du 12 mai et l'établissement d'une convention collective étaient contraires à l'éthique médicale.

Cette prise de position a été très remarquée par les confrères et on peut critiquer le fait que l'Ordre, qui a pris parti contre la convention collective « contraire à l'éthique médicale » n'ait pas affirmé également que les adhésions individuelles étaient, elles aussi, contraires à l'éthique médicale. Elles le sont bien plus, puisque, en fait, elles réalisent une véritable scission du corps médical : d'une part les isolés qui ont adhéré individuellement, d'autre part le bloc qui n'a pas adhéré.

Il y a un autre problème dont nous n'avons pas parlé et qui a eu son influence dans la région parisienne, c'est celui de la « notoriété » :

C'est exact, et rejoint du reste la question de la composition de la Chambre syndicale.

Là-dessus se greffent plusieurs « cas particuliers » :

1° Il existe des médecins « spécialistes » dont la spécialité n'est pas reconnue par l'Ordre : gastro-entérologues, rhumatologues, allergologistes, etc... Tous ces spécialistes qui ne peuvent prendre les tarifs de consultations-spécialistes, voient leurs consultations ramenées, mettons de 30 NF à 10, et non 20 NF comme les autres spécialistes qui peuvent légalement prendre ce tarif.

2° De nombreux confrères, avec l'expérience, l'âge, réduisent leur clientèle, pour devenir, en quelque sorte, médecins consultants, et aider leurs jeunes confrères dans les cas difficiles. Ces médecins qui estiment avoir acquis, par leur expérience, une notoriété, ne conçoivent pas d'être ramenés au même rang que les débutants. Il est certain, que le problème de la notoriété en médecine générale, est un problème qu'il faut étudier, et qu'il ne l'a pas été dans le cadre de ce décret. La médecine serait, en quelque sorte, la seule profession où la promotion interne, — comme l'ont dit certains médecins hostiles au décret —, est impossible.

On a pu discerner, dans les réactions de la majorité du corps médical au décret et à la Sécurité Sociale une certaine forme de poujadisme : par violence de ton, attaques antitechnocratiques, menaces j'ai eu entre les mains une circulaire du Syndicat des Médecins de la région de Dijon qui poussait les menaces extrêmement loin — depuis le boycott jusqu'à l'opposition sur le plan politique — contre tout médecin conventionniste ou simplement « sympathisant ».

Dans la Seine, il est hors de doute que la majorité, — importante —, qui s'est manifestée en faveur du NON a redonné du poil de la bête aux anti-conventionnistes. Ils avaient peur d'être minoritaires. Quand ils ont vu qu'ils étaient majoritaires, ils ont commencé à se manifester. Ces jours derniers, on a pu observer dans les réunions syndicales, de véritables commandos « d'anti » intervenir dans des quartiers qui n'étaient pas les leurs, et parfois de façon brutale. Ces menaces et ces interventions actives contre les conventionnistes pourront peut-être avoir des conséquences dans certaines villes de province, ou certaines communes de banlieue. Une majorité de médecins « anti » pourra toujours empêcher les « conventionnistes » minoritaires de travailler, ou boycotter un spécialiste qui aurait signé. Mais ça ne peut jamais être que des cas isolés et momentanés : les médecins ont de la médecine à faire, ils n'ont pas le temps de s'occuper de celle que font leurs confrères.

Dans notre prochain numéro : les éléments positifs du décret et « La Médecine de Groupe ». Socialisation de la médecine ne signifie pas fonctionnarisation.

F.O. ET LES REVENDICATIONS

Le Comité Général de l'Union des Syndicats Confédérés « Force Ouvrière » de la Région Parisienne, réuni le 15 octobre 1960, approuve le rapport d'activité présenté par le secrétaire général de l'U.D.

Placé devant une politique de fausse grandeur se traduisant par des dépenses d'armement inconsidérées, accompagnant un splendide isolement de la Nation, le Comité Général de l'U.D. estime que la vraie grandeur d'un pays se mesure au développement économique, culturel et social et au niveau de vie matériel, moral et intellectuel de sa population.

Il se prononce :

a) pour un salaire minimum mensuel garanti de 500 NF pour un horaire de 173 heures;

b) pour le retour progressif aux 40 heures, par une réduction semestrielle de l'horaire hebdomadaire de travail sans diminution de salaire;

c) pour la garantie de l'emploi.

Ces revendications ne pourront être satisfaites qu'au moyen d'un plan économique et social, à l'élaboration duquel serait associée la classe ouvrière par l'intermédiaire des organisations syndicales.

Il considère que, pour définir les objectifs de la politique économique et sociale du pays, il n'y a pas lieu de substituer au Conseil Economique et Social un quelconque Comité d'experts, qui n'envisage que les aspects techniques des problèmes sans avoir qualité pour apprécier les

choix fondamentaux qui s'imposent.

Le Comité Général exige le respect du droit de grève pour l'ensemble des travailleurs, qu'ils appartiennent au secteur public ou au secteur privé.

Il proclame son attachement à la liberté d'expression.

Il condamne vigoureusement les mesures discriminatoires visant les fonctionnaires à propos de l'expression de leurs opinions de citoyens.

Il dénonce le scandale de la destruction des denrées agricoles, alors que tant de vieux vivent dans la misère.

Le Comité Général stigmatise les capitulations répétées du Gouvernement devant les féodalités financières, industrielles et commerciales, et appelle les salariés et paysans à s'organiser afin de développer les rapports production - consommation au travers du système coopératif.

Le Comité Général constate et regrette l'attitude de la Chambre Syndicale des Médecins de la Seine; il réaffirme sa volonté de poursuivre son action en vue de permettre :

1° le remboursement à tous les assurés sur la base des nouveaux tarifs plafonds;

2° la création de Centres de soins destinés à faire prévaloir une médecine moderne, humaine et efficace.

Il se déclare opposé à la volonté gouvernementale d'étatisation de la Sécurité sociale et décidé à continuer la lutte pour la gestion ouvrière de l'Institution.

10.000 travailleurs manifestent à Mulhouse

— Contre la diminution du pouvoir d'achat,

— Pour la Paix en Algérie

Le 10 octobre, répondant à l'appel des syndicats C.F.T.C., C.G.T. et F.O., plus de 10.000 salariés de la métallurgie, des mines de potasse et de l'industrie textile ont cessé le travail pour une manifestation dans les rues de Mulhouse. Dans les mines la grève s'est étendue à 24 heures.

Le but de la manifestation était la protestation contre la constante diminution du pouvoir d'achat, les mesures arbitraires et unilatérales prises par le gouvernement pour régler les problèmes sociaux et d'autre part la paix en Algérie. On pouvait lire sur les banderoles « contre la hausse des prix », « contre le blocage des salaires », « pour la paix en Algérie », « Unité de la classe ouvrière », « Pour une sécurité sociale minière digne », « 40 heures de travail, 48 heures payées ».

Dans le cortège à travers Mulhouse défilèrent les ouvriers de la S.A.C.M., les travailleuses des Etablissements S.D.M.C. et de la cotonnière de Mulhouse, les ouvriers de la Manurhin. Les mineurs fermaient la marche.

Les manifestants scandaient le mot d'ordre « Nous voulons la paix ».

Le défilé a été clôturé par un meeting où ont pris la parole les représentants de la C.G.T., de F.O. et de la C.F.T.C.

L'encart de 4 pages contenu dans le numéro 23 :

**"SUIVEZ LE BŒUF...
POUR ALLER OU ?"
A ÉTÉ TIRÉ A PART**

Passez vos commandes (50 exemplaires au moins)

à Tribune Socialiste, 54, Bd Garibaldi, PARIS (XV°)

C.C.P. 58-26-65

0,07 NF l'ex. (0,05 NF à partir de 1.000 ex.)

LA RÉGIE RENAULT : Une entreprise capitaliste ?

Après dix ans de « paix sociale », la Régie Renault revient, et dans des conditions presque dramatiques, au premier plan de l'actualité ouvrière.

Trois mille trente travailleurs de cette Société nationalisée (1930 à Billancourt, 710 à Flins, 390 au Mans) vont se trouver sur le pavé. Certes, la direction déclare qu'elle a pris contact avec les autres entreprises pour reclasser son personnel, et on se montre relativement optimiste pour ceux de Billancourt. La situation est déjà plus fâcheuse à Flins. Elle est franchement mauvaise au Mans, où les possibilités d'emplois sont pratiquement nulles.

Les syndicats, bien entendu, ont réagi. Mercredi après-midi, pendant deux heures, à Billancourt, au Mans et à Flins, les machines devaient s'arrêter, les travailleurs se retrouver dans la rue pour manifester

leur indignation. Mais il semble bien que, — à moins d'une action beaucoup plus énergique —, il ne sera pas possible de faire revenir la Régie sur ses décisions.

Or, comment demander à des travailleurs, au moment précis où pèsent les menaces de licenciement, de se livrer à des actions qui les feront inscrire, — ils peuvent le craindre — sur la liste des « fortes têtes » à éliminer ?

— On a voulu « casser » les revendications, disent certains militants. Au moment où le climat revendicatif devenait un peu plus « chaud », la douche froide des licenciements a pour but de mettre un frein aux demandes d'augmentation de salaires.

Sans jurer que cette explication est la seule bonne, il faut reconnaître qu'elle est logique. Il est traditionnel dans le patronat, lorsque la revendication se fait trop pressante, de pleurer misère, mévente, etc...

Venant d'une entreprise nationalisée, première entreprise française par le nombre de ses salariés, son volume de production, le niveau des ventes, et où de plus les salaires pratiqués, sans être aussi élevés qu'une légende le veut dire, sont supérieurs à la moyenne de la région parisienne, une telle attitude avait de quoi suspendre.

Déjà, à la rentrée, les horaires de travail avaient été réduits de 48 à 45 heures par semaine pour 30.000 des 66.000 salariés de la Régie. Grâce au Fonds de garantie de l'emploi, ces 45 heures sont payées 46 h 1/2, ce qui atténue un peu la perte d'argent subie. Il aurait été possible, — tous les syndicats sont d'accord sur ce point, — d'éviter les licenciements en réduisant les horaires pour les 36.000 qui travaillent encore 48 heures. Mais la direction offre, à cet argument, un point de vue plus ou moins contestable : nous ne voulons pas, dit-elle, réduire le pouvoir d'achat de tous les salariés de la Régie. Nous préférons maintenir 63.000 personnes à un niveau convenable de potentiel de consommation, et en licencier 3.000 qui retrouveront du travail ailleurs. De plus, nous paierons, en plus du mois de préavis, un « pécule » uniforme qui, avec les allocations de chômage (officielles et celles des « ASSE-DIC » (1), leur assureront au total quatre mois de revenus normal.

QUELLES sont les raisons officiellement avancées par la Régie Renault pour procéder à de tels licenciements ? Une, principalement : l'effondrement du marché américain. Les constructeurs des USA, dit M. Dreyfus, se sont trompés dans leurs prévisions de vente, et il leur est resté un stock d'un million de véhicules sur les bras, si l'on peut dire. Aussi, en présence de la concurrence des petites voitures européennes, ont-ils lancé les « compacts », voitures intermédiaires entre les gros « tanks » classiques et les « micros » européens. Ils ont réussi à vendre ces « compacts » au prix d'une Dauphine. D'où une chute de 50 % des ventes de Dauphines aux USA.

Il est probable que cette explication n'est pas suffisante. Des fautes, semble-t-il, ont été commises par les services de la Régie dans leurs prévisions de vente aux USA. Mais est-il normal que les salariés en subissent, seuls, les conséquences ?

Le ministre du Travail, — mais a-t-il un soupçon de pouvoir ? — devrait en bonne logique, intervenir pour obliger Renault à supprimer les licenciements et à revenir à l'application de la semaine de 40 heures pour tous les salariés de l'entreprise.

Mais, en ce domaine, l'entreprise nationalisée se comporte exactement comme une entreprise capitaliste ordinaire. Elle dit : je ne peux supporter la charge que représente le paiement de 48 heures pour 40 heures de travail. Si on m'y oblige, je dépose mon bilan ».

A. C.

(1) ASS.E.D.I.C. : Association pour l'Emploi de l'Industrie et du Commerce.

F. O. - C. F. T. C. vers la fusion ?

La semaine dernière, la presse et la radio annonçaient que les bureaux confédéraux de la C.F.T.C. et de la C.G.T.-F.O. avaient demandé une entrevue au chef de l'Etat « afin de lui faire part de leurs préoccupations concernant la situation algérienne ».

Aucune suite n'a pour le moment, été donnée par l'Elysée à cette requête; on a tout lieu de croire, au contraire, que le Président de la République — qui, comme chacun sait, a pris le parti actuellement de mécontenter tout le monde et son père — a fait savoir aux directions syndicales qu'il ne jugeait pas utile de leur accorder actuellement quelque entrevue que ce soit, sur une question « qui n'est pas de la vocation des syndicats ».

Cette attitude, bien entendu, du chef de l'Etat, n'a pas été sans accroître le ressentiment des dirigeants syndicaux; à un moment où la tension est aussi vive, leur geste était finalement modéré, et témoignait à sa manière d'une certaine confiance envers le chef de l'Etat; son refus a levé les dernières hésitations.

Au delà de l'aspect épisodique de l'événement, il importe de noter le soudain rapprochement de F.O. et de la C.F.T.C.; si l'on tient compte des déclarations de Maurice Bouladoux au Congrès de la Fédération de la Chimie C.F.T.C., concernant la déconfessionnalisation du syndicat, on ne peut manquer d'être frappé par le fait suivant : il n'y a pas place en France pour deux Centrales syndicales laïques non communistes. Certains observateurs n'hésitent pas à affirmer qu'une fusion des deux Centrales est désormais possible; c'est sans doute aller un peu vite en besogne. Mais l'orientation est prise, et il est infiniment probable que c'est dans ce sens qu'on s'orientera désormais dans les deux syndicats. La C.I.S.L. ne verrait d'ailleurs pas cette évolution d'un mauvais œil.

On ne peut que se féliciter de cette évolution qui constitue un premier pas vers la nécessaire réorganisation syndicale.

LES MERCENAIRES

Il suffit de passer quelques semaines à l'étranger — sans doute en Espagne et en Afrique du Sud — pour constater combien la propagande française officielle échoue à masquer la réalité algérienne, pour découvrir quel visage sinistre prend peu à peu la France aux yeux de la quasi-totalité des peuples du monde. Les pilules dorées de nos diplomates ne peuvent rien contre le témoignage vécu de ces ambassadeurs de la vérité que notre armée fabrique à son insu : les anciens légionnaires. La Légion pratique en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, un racolage effronté. On sait l'émotion soulevée dans ces pays par le départ de quelques-uns de leurs jeunes vers une guerre où ils ont encore moins à gagner que les Français (c'est-à-dire moins que rien...). On sait moins celle que soulève leur retour.

LES organisations de jeunesse étrangère ont ainsi été amenées à constituer avec les récits des rapatriés un dossier que le journaliste Josef Hindels cite et commente longuement dans le quotidien du Parti Socialiste Autrichien : l'Arbeiter Zeitung, du 20 septembre dernier. Nous reproduisons ici les passages les plus éloquentes de son article.

DES "S.S."

EN ALGÉRIE

Une cause a les serviteurs qu'elle mérite, et nous ne serons pas surpris de lire sous la plume de Hindels qu'« il ressort de presque tous les témoignages que de nombreux gradés de légion étrangère sont d'anciens S.S., fiers d'avoir, comme ils disent, « accompli leur devoir » dans la guerre hitlérienne. Ainsi, la déposition écrite de Wilhelm Buttgerit rapporte les fureurs d'un ancien officier S.S. sous les ordres duquel le jeune légionnaire a servi : « Le sergent-chef Hartkopf, ancien officier allemand des S.S., dirigeait l'interrogatoire. Les deux Algériens furent complètement déshabillés. On les enchaîna aux mains et aux pieds. Ensuite on leur lia les mains et les pieds au dos de telle manière qu'en les attachant à une barre, la poitrine et le ventre pendaient à terre. Puis on laissa les deux Algériens pendant une demi-heure dans cette position où naturellement leurs épaules se démièrent. Néanmoins les deux prisonniers ne consentirent aucun renseignement. Devant ce refus Hartkopf les fit arroser d'eau et ordonna la torture électrique. On leur appliqua les électrodes aux parties sexuelles. »

Hindels verse ensuite deux nouvelles pièces au dossier déjà si lourd des exactions : « Dieter Neuroth témoigne de la manière dont les jeunes de la légion étrangère sont contraints par leurs chefs de commettre les crimes les plus abominables : « Le 27 février 1959 le deuxième groupe de ma compagnie avait été attaqué. Il y eut dix morts dans nos rangs dont un lieutenant, fils d'un général. Après un enterrement pompeux en présence de trois généraux et de la famille venue de France, on nous intima l'ordre d'essaimer dans toute la région et de tirer sur tout ce qui bougeait. Mon groupe avait « seulement » descendu trois bergers. D'autres groupes rapportèrent avec fierté avoir « repassé » des femmes et des enfants... L'ancien légionnaire Léonard Rieger décrit dans son rapport très détaillé



Pour des jeunes Français, il ne saurait y avoir deux morales : celle des Français sous l'occupation et celle des Français occupant l'Algérie. Photo Yann Le Masson.

de quelle manière des prisonniers algériens souffrant de blessures graves étaient amenés sur une civière vers le lieu de l'interrogatoire. Ainsi un grand blessé refusant tout aveu fut laissé deux jours et deux nuits sans manger et sans boire et un chef grièvement blessé au ventre fut passé par les armes dans la cour de l'hôpital militaire parce qu'il avait, lui aussi, refusé de parler. »

A COUPS

DE CROSSE

L'Italien Franco Cecchi a raconté ce qu'il avait vu des élections « libres » de 1959 : « Nous dûmes encercler ces habitations pendant la nuit, et, parce que les hommes qui ne voulaient pas voter s'étaient enfuis dans la montagne, on nous donna la permission de piller et de violer. Ensuite on brûla les maisons. Les habitants rassemblés comme du bétail furent conduits à coups de crosse en longues marches vers le centre de vote. Un vieillard qui n'avait pu suivre la cadence fut si cruellement frappé que ses compatriotes rentrant le soir trouvèrent son cadavre ensanglanté étendu sur le sable. Au bureau de vote même, les Algériens durent écouter en rangs un discours électoral tenu par un officier français, qui leur dit textuellement : « Si l'Algérie entière vote pour De Gaulle, nous reconstruirons ce que nous avons détruit. Sinon, ce n'est plus nécessaire. » Et il termina son allocution par le geste dénué d'équivoque « de couper le cou à ses auditeurs. »

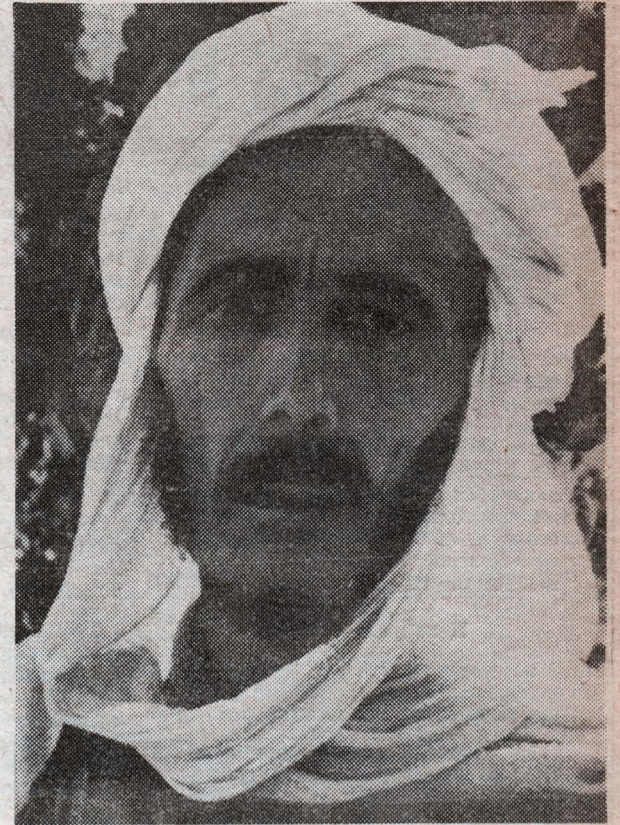
CO-RESPONSABLES

LA conclusion de Hindels montre bien que c'est la gauche française en lutte pour la paix qui, à l'étranger, représente et défend l'honneur de notre pays : « Ce serait une faute impardonnable de rendre responsables en bloc les Français de tout ce qui se passe journellement d'effroyable en Algérie. C'est que grandit sans cesse le nombre des syndicalistes et d'intellectuels français qui protestent contre la politique algérienne de leur gouvernement et exigent la fin de la sale guerre. » A nous de justifier les espoirs placés en nous par nos camarades étrangers.

Que ces camarades suivent de près notre combat, qu'ils n'aient confiance qu'en lui, nous n'en pouvons douter, et nous devons être conscients des responsabilités qui nous incombent de ce fait. En particulier, l'actuel réveil de la lutte, dû au « Manifeste des 121 », provoque un sursaut d'espérance. Nos camarades s'interrogent sur les formes d'action nouvelles qui nous sont proposées et sur leurs chances de rallier les masses.

C'est ainsi que le journal socialiste suisse « La Sentinelle » (numéro du 11 octobre 1960), analyse les rapports entre le « Manifeste des 121 » et la gauche. Décrivant le climat dans lequel a surgi le Manifeste, « La Sentinelle » écrit :

« Le Manifeste des 121 est, au premier chef, un fruit de la dernière guerre mondiale, de la Résistance, de l'horreur, inculquée à toute une jeunesse, des exactions des S.S. Toute une génération, — celle qui au lendemain de la guerre choisissait Sartre comme maître à penser, s'est interrogée sur la torture : auraient-ils su ne pas parler ? »



(Photo Yann Le Masson).

Le tragique d'un pays ravagé par la guerre

Le héros de 1948 se définissait ainsi par rapport au bourreau comme le héros romantique, rêvant, dans l'ennui du début du XIX^e, à la gloire napoléonienne, s'imaginait dans la mitraille au cœur des cavalcades.

« Et que n'a-t-on pas dit de la culpabilité collective du peuple allemand qui avait « toléré » les camps de concentration ? Aussi pour de jeunes Français, pour les plus sincères, il ne pouvait y avoir deux morales, celle des Français sous l'occupation, et celle des Français occupant l'Algérie. Toute communauté nous rend co-responsable de ses actes au-delà de nos petites intentions personnelles et pures. Certains ont voulu refuser cette co-responsabilité. Risque dangereux mais admirable. »

UN APPEL AU P.S.U. :

LA GLOIRE

D'AVOIR OSÉ

NOTRE camarade définit ensuite quels doivent être, selon lui, le but et les moyens de notre action :

Le but : « Le but de la gauche ne peut être que la paix. La paix une fois consolidée débouchera inéluctablement sur l'indépendance algérienne. Mais la paix ne signifie pas pour la gauche française la nécessité de passer avec armes et bagages aux côtés du F.L.N. »

• Les moyens : « Ce qui importe, maintenant, ce sont des actions de masse. Elles exigent enfin en France, sur le plan syndical et politique, l'union sans exclusive aucune de ceux qui veulent mettre fin à la guerre. »

Et l'article se termine par un pressant appel au P.S.U. :

« Il importe d'agir. Le P.S.U. va, ces prochains mois, justifier son existence. Il faut qu'il prenne le risque d'entrer en lutte sous toutes les formes, en son nom propre ou comme initiateur de tentatives les plus diverses. Il faut qu'il accepte le risque d'un échec. En n'agissant pas, il serait battu d'avance et sans la gloire d'avoir osé. A lui de faire transformer la révolte individuelle en action de masse pour la paix. »

Ce sont bien ces perspectives qu'ouvre la résolution votée par le dernier C.P.N. des 1-2 octobre. Et dès aujourd'hui, nous pouvons signaler, et saluer la décision prise par un groupe de jeunes de refuser de combattre en Algérie, de refuser la pacification qui détruit, d'exiger un Service Civil pour construire la paix...

D'autres formes d'action peuvent être imaginées. Aucune ne doit être rejetée d'avance. Mais celle-ci manifeste une volonté collective d'œuvrer concrètement pour la paix.

C'est à ce titre que nous l'approuvons, que nous voulons la faire connaître, et faire savoir que nous défendrons ceux qui l'ont adoptée contre la répression qui les menace.

Bernard FRESNAU.